

Analyse comparative entre les sexes plus

Capacité institutionnelle de l'ACS Plus

Le Commissariat à la magistrature fédérale Canada (CMF) a effectué une analyse comparative entre les sexes plus (ACS+) dans le cadre de ses activités concernant la structure de gouvernance. Cette analyse a déterminé qu'un plan de mise en œuvre détaillé sur l'ACS+ n'était pas nécessaire. Aucune initiative relativement à l'ACS+ n'est prévue pour l'exercice 2023-2024.

Aperçu de la capacité de faire état des résultats de l'ACS Plus par programme

Soutien aux juges
de nomination
fédérale et services
internes

Le répertoire de programmes du CMF ne comprend pas de programmes qui offrent des services ou des prestations directement aux Canadiens pris individuellement.